

**Département
EURE-ET-LOIR**

**Arrondissement de
Châteaudun**

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

DELIBERATION DU S.I.R.P.

de

Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin

.....
Séance du 28 SEPTEMBRE 2020
.....

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Date de convocation
21/09/2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures zéro minute, les membres du S.I.R.P. de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Alain ROULLÉE.

Présents : M. LEGRAND David, M. PAILLEAU Stéphane, M. HY Jean-Louis, Mme CABART Georgette, M. LAMY Joël (pouvoir de Mme GARNIER Valérie et de M. HALLAIN Gaëtan), M. ROULLÉE Alain, Mme KUZBINSKI Céline, M. PELOTEAU Olivier, M. CHERAMY Damien, Mme MOREY Hélène, M. FRICHOT Baptiste.

Absents excusés : Mme GARNIER Valérie (pouvoir à M. LAMY Joël), M. HALLAIN Gaëtan (pouvoir à M. LAMY Joël), Mme MARQUER Charlène, M. CHARPENTIER Patrick.

Secrétaire de séance : Mme KUZBINSKI Céline

M. le Président a organisé une visite du restaurant scolaire suite aux travaux de réfection.

11 membres du Conseil sont présents, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

M. le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020. Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Président interpelle, à ce sujet, les membres du Conseil Syndical afin de savoir s'ils souhaitent recevoir un procès-verbal ou un compte-rendu de séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical souhaitent recevoir un procès-verbal sur lequel est retranscrit les interventions de chacun.

1- DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT (Délibération n°2020-36)

M. le Président fait lecture au conseil syndical de l'Article L 5211-10 du CGCT qui précise les modalités de délégation de pouvoir au Président.

Le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- 2° De l'approbation du compte administratif
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En vertu de cet article, le Président demande au Conseil Syndical de lui donner délégation pour :

- la passation, l'exécution et le règlement des marchés et de leurs avenants ainsi que des accords cadre,
- fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre le SIRP dans les actions intentées contre lui.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical décide de donner les délégations suivantes à M. le Président :

- la passation, l'exécution et le règlement des marchés et de leurs avenants ainsi que des accords cadre,**
- fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,**
- intenter au nom du SIRP les actions en justice ou de défendre le SIRP dans les actions intentées contre lui.**

Il rendra compte lors de chaque réunion du conseil syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

2- BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Cette année il y a 139 élèves répartis de la manière suivante :

14 PS - 13 MS - 19 GS - 22 CP - 17 CE1 - 15 CE2 - 18 CM1 - 21 CM2

Les enfants sont répartis en 6 classes :

- PS-GS => 24 avec Madame GUYON Céline (14 PS, 10 GS)
- MS-GS => 22 avec Madame GUILLOTIN Marie (13 MS, 9 GS)
- CP => 22 avec Madame MAUCONDUIT Sandrine
- CE1-CE2 => 24 avec Madame GALLOT Anne-Laure (17 CE1, 7 CE2)
- CE2-CM1 => 26 avec Madame MASSON Angèle (8 CE2, 18 CM1)
- CM2 => 21 avec Madame BORNE Karine

Les effectifs par commune sont les suivants :

- Dancy : 9
- Le Gault Saint Denis : 61
- Moriers : 27
- Pré St Evroult : 26
- Pré St Martin : 15
- Autres communes : 1

134 élèves mangent au restaurant scolaire.

3-PRÉSENTATION DU LIVRET D'ACCUEIL

M. le Président communique à chacun des membres du Syndicat le livret d'accueil distribué aux élèves de l'école du Gault Saint Denis.

M. le Président fait part à l'assemblée que des modifications ont été apportées. D'autres modifications doivent être faites notamment sur l'effectif du personnel. En effet, M. le Président rappelle à l'assemblée qu'en l'absence de chauffeur de car, il a fallu faire appel à la Région pour avoir un car scolaire pour les hameaux du Gault Saint Denis et un car scolaire pour les communes de Moriers et Pré Saint Martin. Par conséquent, le personnel se décompose comme suit :

- une secrétaire du SIRP
- deux ATSEM,
- deux agents de restauration scolaire,
- deux agents de surveillance pendant le temps du repas,
- trois accompagnatrices (postes occupés par une ATSEM et deux surveillantes du midi).

M. PAILLEAU fait remarquer qu'il aurait été souhaitable d'apporter ces modifications avant la distribution du livret d'accueil aux familles.

4- MISE À DISPOSITION DU CHAUFFEUR DE CAR DE LA COMMUNE DE FLACEY

M. le Président informe l'assemblée que le coût du transport scolaire pour la piscine pour l'année 2019/2020 s'élève à 635,22 €. Il est rappelé que l'année, pour des raisons sanitaires, a été écourtée.

Pour l'année 2020/2021, M. le Président informe l'assemblée que le Maire de Flacey appliquera le tarif pratiqué par la Communauté de Communes du Bonnevalais, à savoir 21 € de l'heure. Ce tarif comprend le transport mais aussi des frais liés à la gestion administrative.

Il y aura, pour l'année 2020/2021, 32 séances de piscine, à raison de 2h45 par séance soit un total de 88 heures multipliées par 21 € soit 1.848 €.

M. LAMY intervient en précisant que l'intérêt, dans cette mise à disposition, c'est que le car, dont dispose le SIRP, roule.

M. le Président précise également qu'il y a deux sorties par année scolaire et par classe et là encore, le chauffeur de Flacey sera sollicité.

M. PELOTEAU demande ce que va devenir le car à terme.

M. HY propose de se renseigner auprès de Pôle Emploi pour trouver un chauffeur ou un(e) jeune retraité(e).

M. PAILLEAU informe l'assemblée qu'un habitant de Moriers était potentiellement intéressé.

M. le Président répond qu'aucune suite n'a été donnée compte-tenu des tâches qu'il y a à réaliser en plus du transport scolaire.

M. CHERAMY précise que le car de Flacey pourrait également être mis à disposition du SIRP.

M. LAMY alerte l'assemblée sur la possibilité que pourrait avoir le Maire de Flacey d'aligner ses tarifs sur les autres prestataires.

M. LEGRAND rappelle que, malgré l'aménagement réalisé et les tracts déposés sur les pare-brises, il persiste un véritable problème de stationnement des trois cars scolaires devant l'école matin et soir.

5- POINT SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Président informe l'assemblée :

- DANCY/PRE SAINT EVROULT => 33 élèves transportés

- MORIERS/PRE SAINT MARTIN => 36 élèves transportés

- LE GAULT SAINT DENIS => 21 élèves transportés

M. le Président informe également l'assemblée que les horaires des circuits des hameaux du Gault Saint Denis et de Moriers/Pré Saint Martin ne sont pas respectés le soir. En effet, les enfants quittant la classe à 16h30 ne peuvent physiquement être présents dans le car qu'à 16h40 voire 16h45.

M. PAILLEAU et M. FRICHOT confirment que les enfants arrivent 10 à 15 minutes en retard chaque jour.

M. le Président informe l'assemblée que le problème vient initialement des travaux qui ont actuellement lieu à Moriers.

M. LEGRAND précise également que des travaux vont avoir lieu Rue de la Chardonnière au Gault Saint Denis à partir du 05 octobre 2020. Le ramassage des enfants à Plancheville risque d'être perturbé.

Mme KUZBINSKI demande si le transporteur a été prévenu.

M. le Président va prévenir le référent. Il indiquera également que les horaires des circuits ne sont pas conformes à la réalité et qu'il conviendra de prévenir les familles des horaires décalés.

M. le Président fournit la liste des enfants avec les coordonnées des parents aux Maires des communes membres afin de les prévenir en cas d'intempéries.

6- POINT SUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

M. le Président donne la parole à M. LEGRAND, Maire du Gault Saint Denis.

M. LEGRAND a comptabilisé le nombre d'enfants des communes du Gault Saint Denis, Moriers et Pré Saint Martin susceptibles d'utiliser les services de garderie du Gault Saint Denis. Ils sont au nombre de 103 et il n'y a que 24 places de garderie.

A ce jour, des familles, habitant en face de l'école du Gault Saint Denis, sont contraintes de mettre leur(s) enfant(s) à la garderie de Pré Saint Evroult. L'enfant devant ensuite prendre le car à Pré Saint Evroult pour revenir à l'école au Gault Saint Denis.

Pour augmenter le nombre de place d'accueil, la mise à disposition de la salle de réunion a été évoquée. Pour cela il convenait de faire intervenir les services concernés pour déterminer la conformité des lieux. Une visite rapide des lieux a été organisée.

Lors de la visite, étaient présents, M. ZÉPHIRIN, Responsable du Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes du Bonnevalais, M. BOURDELAS, Directeur du service Accueil de Loisirs Sans Hébergement, M. BOUAZIZ, Secrétaire de Mme la sous-préfète de Châteaudun, Mme FRANCHET, Services de la PMI, Mme GUERIN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCSPP, M. COLAS et Mme PAVERNE, Elu et Secrétaire à la Mairie du Gault Saint Denis et M. ROULLÉE, Président du SIRP.

M. LEGRAND informe l'assemblée qu'il va prochainement être destinataire du rapport précisant les actions à mener afin de mettre la salle de réunion en conformité.

M. le Président de la Communauté de Communes du Bonnevalais, Joël BILLARD, a précisé, lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, que la somme de 5.000 € pourrait être allouée pour la réfection de ladite salle.

Dans le cadre d'une procédure d'urgence, M. LEGRAND évoque la possibilité d'ouvrir des places supplémentaires d'accueil périscolaire en reprenant la salle qu'occupent actuellement les enseignantes.

M. LAMY précise que le nombre de places disponible est ingérable et que le besoin est constant.

Mme KUZBINSKI précise également qu'il convient de trouver une solution pour accueillir un nombre d'enfants suffisant.

M. LEGRAND informe l'assemblée qu'un enfant accueilli doit disposer de 3m² de surface disponible. Il entend réfléchir à proposer aux familles une capacité d'accueil dans les 6 mois à venir.

Mme KUZBINSKI rappelle que le problème est urgent et qu'il faut très vite répondre à un besoin.

M. LEGRAND informe l'assemblée que l'accès à cette salle se fait directement. Le nettoyage des locaux utilisés par le service de garderie s'organiserait de la même façon que ce qui est fait dans le dortoir de l'école.

M. CHERAMY réitère l'état d'urgence et souhaite qu'une solution soit apportée aux familles avant la fin des vacances de la Toussaint pour éventuellement une occupation de la salle jusqu'au 31 décembre 2020. Il propose que les enseignantes s'installent dans la salle de réunion.

M. PELOTEAU demande également qu'une solution soit trouvée rapidement.

M. LEGRAND évoque la possibilité de créer un bâtiment qui réponde aux exigences d'un accueil périscolaire.

M. ROULLÉE s'engage à demander à la Directrice de l'école de bien vouloir céder ladite salle durant une période limitée.

7- ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIRP (délibération n°2020-37)

M. le Président informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} octobre 2020, le SIRP ne dispose plus de personnel pour gérer l'entretien des locaux du SIRP.

En effet, la fin du contrat de M. GOUSSU est prévue pour le 30 septembre 2020.

M. le Président propose en accord avec M. LEGRAND, qu'à partir du 1^{er} octobre 2020, la commune du Gault Saint Denis met à disposition du SIRP un agent de ses services techniques pour intervenir sur un problème que l'agent pourra résoudre sans l'intervention d'une entreprise (sortir les poubelles, balayer la cour, changement d'une ampoule, etc...).

L'agent qui interviendra devra remplir une fiche d'intervention sur laquelle sera indiqué le temps passé. C'est sur ce temps passé que le SIRP sera facturé par la commune du Gault Saint Denis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical approuve l'organisation présentée par M. le Président et l'autorise à régler à la commune du Gault Saint Denis les frais s'y afférents.

8- BILAN SUR LES TRAVAUX

- Restaurant scolaire : M. le Président rappelle la visite du restaurant scolaire avant le début de la présente séance. Le coût total des travaux (self + tables + chaises) s'élève 51.141,44 €HT soit 60.355,73 €TTC

Plan de financement provisoire :

- DETR : 19.391 €
- DSIL : 8.400 €
- FDI : 12.600 €

Reste à charge après subventions => 10.750,44 €HT

- Ecole numérique :

Numérique : coût total => 25.266,64 €HT soit 30.319,97 €TTC

L'ensemble des travaux ont été mandatés.

Plan de financement définitif :

- DETR : 3.213 €
- DSIL : 10.000 €
- Educ. Nat. : 7.000 €

Reste à charge après subventions => 5.053,64 €HT

9- POINT SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a déjeuné au restaurant scolaire afin d'avoir un avis sur la qualité des repas. Il n'y a vraisemblablement pas de communes mesures entre le précédent prestataire et Yvelines Restauration concernant la qualité des repas.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a parfois une surcharge de travail pour le personnel du restaurant. En effet, par exemple, lorsque des tomates sont servies, elles arrivent entières et le personnel doit donc procéder à la découpe. Mais la fraîcheur du produit est garantie.

Des ajustements sont à évoquer avec la commission "restaurant scolaire" qui se réunira le 06 octobre prochain.

10- DÉCISIONS MODIFICATIVES (Délibérations n°2020-38 et n°2020-39)

Monsieur le Président informe l'assemblée que la dette a fait l'objet d'une vérification de la Trésorerie et il apparait que 3 échéances de 2018 ont été prélevées mais n'ont pas été mandatées.

Afin de régulariser la situation, il convient de modifier le budget du SIRP et autoriser Monsieur le Président à effectuer les opérations suivantes :

*** Section d'investissement :**

Ch 21 - Article 21581 - Numérique => - 1.070 €

Ch 16 - Article 1641 - Emprunts en Euros => + 1.070 €

*** Section de fonctionnement :**

Ch 022 - Article 022 - Dépenses imprévues => - 501 €

Ch 66 - Article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance => + 501 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président à modifier le budget du SIRP et à effectuer les opérations comme présentées ci-dessus.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'acquisition de logiciel doit être imputée au chapitre 20 au lieu du chapitre 21. Afin de régulariser la situation, il convient de modifier le budget du SIRP et autoriser Monsieur le Président à effectuer les opérations suivantes :

*** Section d'investissement :**

Ch 21 - Article 21581 - Numérique => - 1.931 €

Ch 20 - Article 2051 - Concessions et droits similaires => + 1.931 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président à modifier le budget du SIRP et à effectuer les opérations comme présentées ci-dessus.

11- MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET DU PAIEMENT EN LIGNE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé aux familles afin de leur offrir la possibilité de régler les factures du restaurant scolaire par prélèvement automatique.

Cette possibilité semble être bien accueillie puisque plus de 30% des familles ont complété le mandat de prélèvement qui leur a été transmis.

Monsieur le Président souhaite également informer l'assemblée que le paiement par carte bancaire sera également possible sur le site des Finances Publiques. Le Président remercie la secrétaire du SIRP pour la mise en place de ces nouveaux modes de paiement.

12- ÉTAT DES PAIEMENTS

Monsieur le Président présente aux Maires des communes membres un état détaillé des sommes qu'il reste à recouvrer dans le cadre du règlement des factures du restaurant scolaire. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le montant total restant du au SIRP s'élève à 3.673,41 €.

Monsieur le Président continue de suivre les restes à recouvrer avec assiduité.

13- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Directrice de l'école du Gault Saint Denis a établi un Plan de Continuité Pédagogique dans le cadre du COVID-19.

Ce plan consiste à mettre en place des mesures en cas de fermeture de classes ou de l'école.

Monsieur LAMY demande s'il ne serait pas possible de changer les panneaux de bois des bâtiments de l'école et du restaurant scolaire.

Monsieur HY propose de revoir le devis de Chartres Miroiterie qui présentait un montant de 500 € environ par panneau.

Monsieur LAMY propose que le SIRP se renseigne auprès du cabinet ANAMORPHOSE afin de trouver des solutions plus économiques.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'existence d'un problème de chauffage au sein d'une classe.

Un devis avait été adressé au SIRP mais les travaux n'ont jamais été réalisés. Ce qui amène Monsieur le Président à présenter à l'assemblée le projet de réaliser un diagnostic thermique des bâtiments scolaires. Les entités en charge du diagnostic pourraient faire des propositions sur l'ensemble des locaux scolaires.

Monsieur LEGRAND prend la parole et informe l'assemblée qu'il a rencontré, avec Monsieur le Président, la Directrice de l'école afin qu'elle présente le projet pédagogique de l'année scolaire. Le projet consiste en la végétalisation de la cour de l'école. Monsieur LAMY rappelle qu'il doit être conservé une surface minimale pour les activités sportives.

Monsieur LEGRAND et Monsieur le Président ne manqueront pas de demander à la Directrice de préciser son projet.

Monsieur LEGRAND rappelle à l'assemblée que la commune du Gault Saint Denis a mis tout en œuvre pour faire installer des panneaux de signalisation et un marquage au sol afin que les trois cars scolaires puissent stationner. Le montant de ces travaux 1.345,26 €TTC. M. le Président propose de prendre en charge cette dépense. Accord unanime des membres du SIRP.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite aux exactions sur le car cet été, il serait nécessaire qu'il soit stationné dans un garage. M. LEGRAND annonce que la Commune du Gault Saint

Denis envisage de modifier l'accès au garage afin que le car puisse entrer. Une ouverture sur le pignon est envisagée.

14- QUESTIONS DIVERSES

Madame CABART informe l'assemblée que l'arrêt effectué à Aigneville se fait en plein virage ce qui engendre un certain danger.

M. le Président va informer le transporteur de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

M. Alain ROULLÉE	
M. David LEGRAND	
M. Stéphane PAILLEAU	
M. Jean-Louis HY	
Mme Georgette CABART	
Mme Hélène MOREY	
M. Joël LAMY	
M. Baptiste FRICHOT	
M. Patrick CHARPENTIER	
Mme Céline KUZBINSKI	
M. Olivier PELOTEAU	